

DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU CHEMIN POTIER, UNE DÉCHARGE SAUVAGE A ÉTÉ MISE À JOUR EN FORÊT D'EVREUX. CETTE DÉCOUVERTE GÉNÈRE LA SUSPENSION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET NÉCESSITE L'ÉLIMINATION DE CETTE POLLUTION HISTORIQUE.

Les caractéristiques de la décharge

La zone de décharge découverte sur le chantier est constituée d'un amoncellement de déchets d'ordures ménagères et industrielles : plastiques, verres, hydrocarbures et matériaux amiantés (plaques de béton). Le volume global de matériaux à évacuer du site est évalué à 2500 m³. Les fragments de matériaux amiantés étant disséminés dans la masse des déchets, il est impossible de procéder à un tri sur site.



La nécessite d'éliminer la décharge

La décharge se situe sous l'emprise du futur chemin Potier, et son élimination est donc indispensable pour permettre l'achèvement de ces travaux de chaussée qui ont vocation à rétablir la continuité de l'itinéraire entre Arnières-sur-Iton et la Zone Industrielle de la Madeleine.

L'opération de traitement et d'évacuation des déchets a démarré par une phase préparatoire début octobre, l'extraction intervenant à compter du mardi 20 octobre, pour une durée prévisionnelle de 2 mois.

+ d'infos : www.deviation-evreux.fr



Mise en œuvre de l'opération

Des travaux préparatoires sont nécessaires avant l'élimination des déchets



Mise en place de **clôtures** bâchées et dispositif de brumisation autour de la décharge sauvage



Installation d'un sas et d'un **portique de** décontamination



Création d'un bassin étanche de récupération des eaux de pluie puis **évacuation** de celles-ci

Le traitement et l'élimination des déchets se déroulent en quatre étapes :



Extraction des déchets à la pelle hydraulique



Conditionnement des déchets dans de grands sacs hermétiques (« big bag »)



Décontamination des sacs et entreposage transitoire sur une zone balisée



Évacuation des déchets par camion vers une Installation de Stockage pour Déchets Dangereux (ISDD).



+ LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR LES ENJEUX SANITAIRES



Les entreprises ont élaboré un Plan de Retrait d'Amiante, validé par l'Inspection du Travail, pour encadrer le déroulement des opérations.

Pour les personnels en charge des travaux Les opérateurs revêtent des équipements de protection individuelle (combinaison, sur-bottes et gants) et franchissent des sas de décontamination à chacune de leur sortie du site.

Pour contenir la pollution sur site

Le chantier est protégé par une enceinte clôturée et tapissée de géotextile pour éviter la dispersion.

Un système de brumisation humidifie en permanence le chantier pour rabattre les poussières au sol. Si les vents atteignent 40km/h, les travaux sont arrêtés. Les entreprises ont également l'obligation de décontaminer le matériel, les engins et le lieu à la fin des opérations.

Pour les usagers de la forêt

Le chantier est clos et strictement interdit au public. Des mesures d'empoussièrement sont réalisées régulièrement sur le site et à ses abords pour vérifier l'absence de polluants dans l'atmosphère.

La déviation Sud-Ouest d'Évreux est une opération pilotée par :

l'État représenté localement par le Préfet de la Région Haute-Normandie et sous son autorité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Plus d'information : www.deviation-evreux.fr

Posez vos questions à : deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr